

Genre du véhicule	Marque de fabrique	Type	Fiche d'homologation No.
Remorque de travail	FEUERSCHUTZ	H W 4	CH 9282 03

Constructeur FEUERSCHUTZ MESSER AG, Gewerbezentrum, 3123 Belp  
 Identification sur la plaquette du constructeur "HW 4"  
devant le No. du châssis -  
 Plaquette constructeur à l'avant, à droite sur la carrosserie  
 Numéro du châssis à l'avant, en haut sur la base du timon  
 Importateur principal -  
 Véhicule homologué 82.5.3.

Châssis  
 Nombre d'essieux 1 Nombre de roues 2 Suspension caoutchouc Direction --  
 Frein de service aucun; câble- ou chaîne de sécurité, sur les 2 roues  
 Frein d'arrêt mécanique, à expansion interne, sur les 2 roues

Carrosserie remorque à matériel

Dimensions	intérieur	(variable)	extérieur	
Longueur			3200	
Largeur			1390	
Hauteur			1150	
Porte à faux	av		2260	
	ar		940	
Empattement	av		1210	
	ar		2260	
Distance anneau axe	av			axe ar
Distance pivot				

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	10	120	130
Charge utile	(poids à vide sans équipement)		
Poids total			550
Poids garantis	100	550	550
Pneus		155 R 12	
Pty/bar		R / 2,6	
Charge		880	
pour V max		100	
Vitesse maximale selon constructeur			80
Vitesse maximale selon tenue route			80

Moteur de travail  
 Marque \_\_\_\_\_ Type \_\_\_\_\_  
 Brut \_\_\_\_\_ àt/min \_\_\_\_\_  
 Silencieux \_\_\_\_\_  
 Mesure des gaz \_\_\_\_\_  
 Déparasitage \_\_\_\_\_

Equipement (\$) \_\_\_\_\_  
 Feux rouges \_\_\_\_\_  
 Feux stop \_\_\_\_\_  
 Clignoteurs ar \_\_\_\_\_  
 Catadioptres av I (E) \_\_\_\_\_  
 lat. \_\_\_\_\_  
 ar WEGU CH 1 0910 01 \_\_\_\_\_  
 Feux de gabarit av \_\_\_\_\_  
 lat. \_\_\_\_\_  
 ar \_\_\_\_\_  
 ar vers l'av \_\_\_\_\_  
 Eclairage plaque \_\_\_\_\_  
 Cale \_\_\_\_\_

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule Remorque de travail  
Marque et type FEUERSCHUTZ EW 4  
FH-No CH 9282 03  
Carrosserie remorque à matériel

Poids à vide selon le bulletin de pesage  
Charge utile -  
Poids total selon le véhicule tracteur

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- §) De nuit et lorsque les conditions atmosphériques l'exigent, les remorques des services du feu doivent être munies d'un feu blanc vers l'avant et d'un feu rouge vers l'arrière (OCR 30/1). D'autres feux (s.d.) seront contrôlés à l'immatriculation.

Inscription dans le permis de circulation:

222 - Véhicule tracteur obligatoire, au choix ...

223 - Le poids de l'ensemble ou la charge remorquée, indiqué dans le permis de circulation du véhicule tracteur, ne doit pas être dépassé.

Lieu et date de l'homologation Bellach, 21.03.85  
Vn/lin

Remplace FH CH

Service fédéral d'homologation